



HAL
open science

Les professeurs de la faculté des arts de Paris et le jansénisme au XVIIIe siècle, un engagement en trompe-l'oeil ?

Boris Noguès

► **To cite this version:**

Boris Noguès. Les professeurs de la faculté des arts de Paris et le jansénisme au XVIIIe siècle, un engagement en trompe-l'oeil ?. *Chroniques de Port-Royal: bulletin de la Société des amis de Port-Royal*, 2005, n° 55, p. 311-324. halshs-00415868

HAL Id: halshs-00415868

<https://shs.hal.science/halshs-00415868>

Submitted on 11 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Boris NOGUÈS, « Les professeurs de la faculté des arts de Paris et le jansénisme au XVIII^e siècle, un engagement en trompe-l'oeil ? », *Chroniques de Port Royal*, Paris, 2005, p. 311-324.

La position de la faculté des arts de Paris dans la querelle janséniste est passablement brouillée. Les historiens de l'université de Paris comme les contemporains ont en effet livré des indices contradictoires sur le poids réel du groupe janséniste dans cette institution. Quelques-uns ont certes relevé le caractère minoritaire du « parti » au sein du personnel des collègues¹, mais tous ont dans le même temps insisté sur la réputation janséniste attachée à la faculté des arts de Paris au début du XVIII^e siècle. Le jugement formulé en 1736 par le nonce Lercari sur l'état de la faculté est ainsi très tranché : « On peut mettre sur le même rang [que le collège de Beauvais] la Faculté des arts qu'on nomme vulgairement l'Université de Paris ; elle est pleine de jansénistes et persiste à ne pas vouloir révoquer l'appel². » La suspicion attachée à cette faculté est rappelée en 2002 par S. de Dainville-Barbiche qui précise que cette institution est dans les années 1730 « considérée comme la plus turbulente » par les autorités archiépiscopales³.

Cette opinion, très répandue, s'appuie sans conteste sur des éléments solides. Jusqu'aux années 1730, les figures les plus célèbres et les plus emblématiques de la faculté appartiennent effectivement à la mouvance janséniste, qu'il s'agisse de Charles Rollin, de Jérôme Besoigne, de Balthazar Gibert, de Louis-Gabriel Petit de Montempuys, d'Edme Pourchot, de Guillaume Dagoumer, de Nicolas Piat ou de Charles Coffin... Outre leur aura pédagogique ou intellectuelle, la détention par ces personnalités de fonctions éminentes et représentatives dans l'université conforte cette impression : Rollin, Coffin, Gibert, Montempuys et Piat ont par exemple été recteurs, c'est-à-dire chefs de l'université, élus par les autres professeurs de la faculté des arts⁴. La répression dont ils sont victimes et la publicité qui l'accompagne leur donnent de plus une visibilité particulière. Les historiographes

¹ C. Jourdain, *Histoire de l'université de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1888, t. 2, p. 242 et F. de Dainville, « La carte du jansénisme à Paris en 1739 d'après les papiers de la nonciature », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 1969, p. 113-124, en particulier p. 116.

² F. de Dainville, art. cit., p. 120.

³ S. de Dainville-Barbiche, « A propos de la carte des paroisses jansénistes à Paris en 1739 », *François de Dainville S.J. (1909-1971), pionnier de l'histoire de la cartographie et de l'éducation. Actes du colloque international organisé par l'UMR 8586 PRODIG à Paris les 6 et 7 juin 2002*, réunis par C. Bousquet-Bressolier, Paris, 2004, p. 167-186, p. 181. Le projet de cette communication est très proche et complémentaire de celui du présent article puisque S. de Dainville-Barbiche y réexamine l'engagement des curés parisiens dans la querelle janséniste.

traditionnels de l'université de Paris ont ainsi fait leur miel des avanies qu'ils subissent et noirci des pages entières du récit des combats homériques opposant les défenseurs de l'orthodoxie aux tenants du « parti »⁵. Si l'acharnement du pouvoir est bien souvent contreproductif, il nourrit dans le cas de cette faculté le sentiment d'avoir affaire à un sérieux foyer de subversion et le survol de son histoire durant les premières décennies du XVIII^e siècle donne alors l'impression d'un groupe dominé par les appelants.

D'autre part, la lecture des ouvrages les plus récents qui entendent dépasser cette histoire politico-institutionnelle par l'analyse des populations et des réseaux jansénistes ne contribue guère à modifier la perception d'une faculté projanséniste. L'étude de C. Maire sur le jansénisme au XVIII^e siècle offre ainsi des dizaines d'exemples de l'imbrication des réseaux jansénistes et du monde des collègues parisiens⁶. Ces collègues se situent à l'épicentre géographique et social du second jansénisme puisqu'ils se concentrent dans le quartier latin, entre Saint-Étienne-du-Mont et Saint-Séverin⁷, et sont peuplés de professeurs appartenant à ce clergé urbain (un sur deux appartient au clergé) plus ou moins versé en théologie (un sur trois est gradué en théologie) qui alimente les bataillons d'appelants et de réappelants⁸. Leurs sympathies jansénistes semblent donc aller de soi.

L'on voudrait, malgré la conjonction de ces deux veines historiographiques, reprendre ici les pièces de ce dossier et réexaminer la nature de l'engagement janséniste dans la faculté des arts de Paris, en essayant de dénouer la contradiction entre une image largement janséniste – qui ne semble pas usurpée au vu des lignes précédentes – et une réalité statistique *a priori* bien différente. L'on se propose donc, à partir de comptages précis et exhaustifs effectués au sein de la population enseignante, de mesurer le poids réel de l'engagement janséniste, de repérer les groupes qui y sont les plus sensibles et de mettre en lumière les stratégies de contrôle de l'institution développées par les appelants et leurs sympathisants.

⁴ Ces informations, ainsi que celles qui suivent sur les autres membres de la faculté des arts, sont tirées d'une thèse soutenue en 2002, non publiée à ce jour, de Boris Noguès, *Des intellectuels entre Église et État. Étude sur les carrières enseignantes dans la faculté des arts de Paris (vers 1660-vers 1793)*, université de Paris I.

⁵ C. Jourdain, *op. cit.*, éd. 1888, t. 2, chapitres I, II et IV du livre III (p. 65-160 et p. 203-250), offre un récit assez détaillé de la répression dont sont victimes les professeurs, ce qui dispense d'y revenir dans cet article dont le projet est différent.

⁶ C. Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, 1998, en particulier p. 86-135.

⁷ La carte donnée par C. Maire, *op. cit.*, insérée entre les p. 272 et 273, est à ce titre particulièrement éclairante.

⁸ J. Quéniart, *Histoire culturelle de la France*, t. 2, *De la Renaissance à l'aube des Lumières*, Paris, 1997, p. 356 et M.-J. Michel, *Jansénisme et Paris, 1640-1730*, Paris, 2000, p. 262-265.

L'engagement limité du monde enseignant à Paris

L'engagement en faveur du parti janséniste peut prendre plusieurs formes. La manifestation la plus visible est évidemment la signature des différents appels. Si l'on s'en tient à ce premier critère, le jansénisme reste un phénomène largement minoritaire au sein de la faculté des arts. Vingt-trois membres du personnel de la faculté sont identifiés avec certitude parmi les signataires de l'appel de 1717 recensés dans le *Recueil général des actes d'appel* publié par Gabriel-Nicolas Nivelles (auxquels s'ajoute sans doute une partie des sept individus dont l'identification reste incertaine, en l'absence de prénom mentionné)⁹. Vingt ressortissants de la faculté des arts figurent dans les listes d'appelants de 1718 (plus une partie des seize à l'identité mal définie)¹⁰. L'importance du groupe appelant peut donc être estimée à une trentaine d'hommes, soit tout au plus un cinquième des principaux et professeurs ou anciens professeurs de la faculté à cette période.

La participation aux appels – qui ne concerne que les ecclésiastiques – reste cependant un critère insuffisant pour appréhender l'audience du mouvement janséniste et d'autres manifestations de soutien au mouvement sont susceptibles de toucher un plus large public. Comme le rappellent D. Dinet et M.-C. Dinet-Lecomte, tous les jansénistes n'ont pas signé l'appel¹¹ et le concept de « jansénisation » proposé par M.-J. Michel illustre bien la difficulté à dresser une taxinomie rigoureuse des esprits¹². Dans le cadre de l'université, le choix du recteur et le vote de « conclusions » à l'occasion des assemblées des nations semblent offrir le moyen d'apprécier l'adhésion aux thèses jansénistes, à la manière de l'étude menée par D. Julia et W. Frijhoff sur les débats internes à l'Oratoire en 1746¹³. Plusieurs votes favorables aux jansénistes laissent penser que la faculté des arts leur est acquise. Ainsi, dès 1715, le recteur Poirier qui avait été nommé sur ordre du roi en remplacement d'un recteur aux convictions suspectes¹⁴ est déposé et remplacé par Louis-Gabriel Petit de Montempuys, janséniste notoire¹⁵. Et, jusqu'à l'élection imposée du jeune abbé Rohan

⁹ G.-N. Nivelles, *La constitution Unigenitus déferée à l'Église universelle, ou recueil général des actes d'appel interjetés au futur concile de cette Constitution...*, Cologne, 1757, t. 1, p. 83 et suiv..

¹⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 216 et suiv.

¹¹ D. Dinet ; M.-C. Dinet-Lecomte, « Les jansénistes du XVIII^e siècle d'après les recueils des actes d'appel de Gabriel-Nicolas Nivelles », *Jansénisme et Révolution. Actes du colloque de Versailles des 13 et 14 octobre 1989, Chroniques de Port Royal*, 1990, p. 47-63, p. 48.

¹² M.-J. Michel, *op. cit.*

¹³ D. Julia ; W. Frijhoff, « L'Oratoire et le jansénisme : l'assemblée générale de 1746 », *Jansénisme et Révolution. Actes du colloque de Versailles des 13 et 14 octobre 1989, Chroniques de Port Royal*, 1990, p. 25-45, p. 36.

¹⁴ Lettre du roi sur l'élection du recteur du 23 juin 1714, citée par C. Jourdain, *op. cit.*, édition de 1862, pièces jointes, p. 159.

¹⁵ *Ibid.*, p. 161. La déposition a lieu le 10 octobre 1715, Louis XIV n'est mort que depuis le 1^{er} septembre.

de Ventadour en 1739, toutes les décisions officiellement adoptées par la faculté sont invariablement favorables aux partisans de l'appel¹⁶.

Il serait cependant erroné d'interpréter ces décisions si complaisamment mises en avant par la presse janséniste comme le signe d'une sympathie discrète mais majoritaire des hommes de la faculté des arts envers les membres du « parti ». Les listes dressées par les informateurs de la police (dont la fiabilité n'a pas en l'occurrence à être mise en doute *a priori*) qui s'efforçaient de compter les forces de chaque camp au sein de la faculté permettent en effet une analyse détaillée des choix individuels. Ces listes montrent que les catholiques restent les plus nombreux, en parfaite cohérence avec le nombre limité d'appelants relevés dans les registres de Nivelles. En laissant pour l'instant de côté l'élucidation des décisions pro-jansénistes prises par la faculté entre 1715 et 1739, il est possible de détailler les informations fournies par la plus complète de ces listes, dressée vers 1736¹⁷. Un peu moins d'un quart des membres de la faculté des arts (régents de collèges et étudiants en théologie confondus) sont classés parmi les « jansénistes » ; un sur sept est considéré comme « douteux » et les deux tiers semblent de bons « catholiques » (tableau 1). La domination numérique des tenants de l'orthodoxie au sein de la faculté des arts de Paris est donc nette au milieu des années 1730.

Tableau 1 : Les choix religieux dans la faculté des arts en 1736

(enseignants et étudiants confondus)

Nation	« catholiques »	« jansénistes »	douteux ¹⁸	total
France	49 (66%)	17 (23%)	8 (11%)	74
Normandie	49 (61%)	14 (18%)	17 (21%)	80
Picardie	36 (59%)	21 (34%)	4 (7%)	61
Allemagne	15 (63%)	0	9 (38%)	24
total	149 (62%)	52 (22%)	38 (16%)	239

¹⁶ La chronologie des protestations formulées par la faculté peut être suivie dans le récit donné par C. Jourdain, *op. cit.*, éd. 1888, t. 2, chapitres I, II et IV du livre III (p. 65-160 et p. 203-250). Un certain nombre de pièces sont également reproduites par G. N. Nivelles, *op. cit.*, t.1, seconde partie, en particulier p. 119-143 et p. 360-364.

¹⁷ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Faculté des arts ». D'après une liste dressée par un informateur anonyme travaillant pour la police ou Vintimille, sans date (mais qui peut être datée de 1736 grâce au rectorat de Piat et au croisement d'informations détenues par ailleurs sur les individus figurant dans cette liste).

¹⁸ « douteux » : « *qui sans être attachés aux sentiments jansénistes, se laissent cependant gouverner par eux, ou ceux sur les sentiments desquels on ne peut compter.* »

Les membres de la faculté sont classés dans ces listes par « nations » qui rassemblent les natifs de groupes géographiques de diocèses. Les différences d'origines géographiques ne sont pas frappantes, même si la petite nation d'Allemagne ne compte aucun janséniste (mais, malgré son nom, elle n'abrite que des Irlandais et quelques Lorrains) et si la Normandie est plus orthodoxe, la Picardie un peu plus frondeuse.

Ce premier comptage peut cependant être affiné en distinguant les enseignants et principaux des étudiants en théologie et en identifiant la fonction et le poste précis de chacun de ces professeurs ou principaux (tableau 2). L'extraction des enseignants et principaux de la première liste montre qu'ils sont nettement plus engagés en faveur du jansénisme que les étudiants, puisqu'un tiers du personnel actif est alors catalogué « janséniste ». Ce résultat est encore en dessous de la réalité, car les Picards qui sont plus souvent favorables au jansénisme (34% dans le tableau 1, contre 22% en moyenne) sont très difficilement identifiables comme enseignants, du fait de la disparition totale des archives de cette nation. Ils restent donc dans la première liste qui contient par défaut les étudiants et les individus dont on ne sait rien.

Tableau 2 : Le jansénisme du personnel des collèges en 1736¹⁹

	Ensemble du personnel des collèges			Professeurs			Personnel non enseignant (principaux, sous-maîtres...)		
	C	J	D	C	J	D	C	J	D
Total par opinion	50	31	13	43	26	8	7	5	5
En %	53%	33%	14%	56%	34%	10%	41%	29%	29%
Par collège :									
Cardinal L.	4	0	0	4	0	0	0	0	0
La Marche	3	0	0	2	0	0	1	0	0
Lisieux	5	1	1	5	1	0	0	0	1
Montaigu	4	1	0	4	1	0	0	0	0
Les Grassins	5	2	1	5	2	1	0	0	0
Navarre	4	2	1	4	2	0	0	0	1
Le Plessis	6	3	1	5	3	1	1	0	0
Beauvais	1	5	1	1	4	1	0	1	0
Harcourt	1	5	4	1	5	3	0	0	1
Mazarin	3	9	3	2	7	1	1	2	2
petits collèges	14	3	1	10	1	1	4	2	0

¹⁹ Le recensement et le classement du personnel est incomplet, puisque certains enseignants ou principaux, non identifiés, n'ont pu être différenciés des étudiants.

(C : « catholique » ; J : « janséniste » ; D : « douteux »)

La proportion de jansénistes parmi les enseignants vers 1736 (plus d'un tiers, tableau 2) est en définitive conforme à ce qui pouvait être attendu de ce milieu. Elle peut paraître forte en regard du comportement global du clergé français (environ 5% des effectifs de l'Église). Mais elle est similaire à l'estimation proposée pour les curés parisiens en 1739 par le nonce Lercari (les deux tiers des curés des paroisses parisiennes seraient de saine doctrine, contre un tiers de jansénistes²⁰). Et cette proportion reste inférieure à ce qui a pu être avancé par les historiens pour l'ensemble du clergé parisien, puisque plus de la moitié des clercs y seraient favorables à l'appel²¹ et les deux tiers du clergé paroissial seraient finalement « jansénisés²² ».

À l'intérieur des réseaux jansénistes, le poids des régents de collège reste de toute façon modeste. Sur le bon millier de notices que comptent les six volumes du *Nécrologue des appelants célèbres*, qui recense les jansénistes morts entre 1742 et 1760, une dizaine seulement ont trait à des professeurs de la faculté des arts au sens strict, une vingtaine si l'on intègre à ces comptages ceux qui ont demandé une régence sans enseigner ou en exerçant deux ans en philosophie dans un petit collège. Soit, au plus, 2% des notices du *Nécrologue*. D'après les renseignements fournis par le *Recueil d'actes d'appel* de Nivelles, le poids des professeurs dans les paroisses parisiennes reste également très limité, puisqu'ils représentent 10 à 15% des signataires des paroisses de l'université, et pratiquement rien dans les autres parties de la ville. Seule la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont apparaît comme un bastion enseignant, puisqu'ils y représentent entre 30 et 55% des signataires. Même s'il s'agit parfois de fortes personnalités, la proportion globale à l'échelle de la ville paraît insuffisante pour marquer en profondeur le mouvement, d'autant que l'identité enseignante semble secondaire par rapport à la qualité de gradué en théologie qui est plus volontiers mise en avant. Certains appelants taisent ainsi leurs fonctions professorales, comme par exemple Louis Loudier, qui est présenté dans les recueils de Nivelles comme diacre et licencié de la Sorbonne en 1717 et en 1718, alors qu'il est professeur de philosophie au collège du Plessis de 1714 à 1729.

²⁰ F. de Dainville, art. cit., p. 114-115.

²¹ D. Dinet ; M.-C. Dinet-Lecomte, art. cit., p. 57.

²² M.-J. Michel, *op. cit.*, p. 262 et p. 449.

La sensibilité janséniste semble de plus en reflux rapide dans ce milieu à la fin des années 1730 et au début de la décennie suivante. Charles Jourdain estime ainsi qu'en 1739 le rapport est, dans l'ensemble de la faculté (enseignants et bacheliers en théologie malheureusement confondus), de 80 jansénistes contre 400 adversaires du parti²³, soit 16% seulement favorables au « parti » (contre 22% en 1736). Lors de l'acceptation forcée de la bulle *Unigenitus* le 11 mai 1739 par la faculté, quatre personnes en définitive, dont Rollin, osent demander que leur opposition soit inscrite sur les registres²⁴. Le problème perdure quelques années, comme en atteste la lettre adressée au Lieutenant de Police par le recteur Jacques de la Valette le Neveu (recteur de 1739 à 1741), en vue de choisir son successeur : les neuf candidats possibles sont encore classés suivant deux critères, leur compétence et leur fiabilité doctrinale²⁵. Mais, malgré l'affaire des billets de confession, la querelle retombe du fait de la disparition des grandes figures jansénistes et de l'impossibilité de reformer un groupe janséniste structuré dans la faculté à partir des années 1740. Ce déclin était prévisible dès 1736, puisque la part des jansénistes tombait à moins de 14% dans la population résiduelle d'étudiants en théologie (une fois extraits les membres du personnel qui figurent dans le tableau 2). On l'aura compris, le jansénisme est en 1736 le fait des enseignants et principaux, mais presque pas des étudiants en théologie. La fracture entre « catholiques » et « jansénistes » reproduit donc aussi à cette date un clivage de génération et de fonctions. Les jeunes bacheliers en théologie qui n'ont pas vécu avec intensité les combats de 1713-1718 autour d'*Unigenitus* et sont soucieux de ménager une future carrière ecclésiastique ne se mobilisent plus guère en faveur du parti et précipitent son déclin.

La géographie janséniste des collèges parisiens

À l'intérieur du monde enseignant et des collèges, l'existence de « lieux » jansénistes dans la faculté des arts reste à préciser. Les études du phénomène janséniste ont en effet mis en valeur la forte concentration des appelants dans certains diocèses, leur quasi absence dans des régions entières et l'importance des liens familiaux et clientélares dans l'explication des prises de position²⁶. Une telle géographie religieuse des collèges parisiens a été proposée par F. de Dainville, à partir de la correspondance du nonce Lercari à Paris. Le nonce estime le 23

²³ C. Jourdain, *op. cit.*, édition de 1888, t. 2, p. 242.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Bibl. Arsenal, carton 10294, lettre du 25 mai [1741] au Lieutenant de Police, hors dossier.

²⁶ D. Dinet et M.-C. Dinet-Lecomte, art. cit., p. 47-63 et M. Cottret, *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, 1997, t. 9, p. 385.

mars 1739 que tous les principaux des collèges d'exercice (qui assurent l'ensemble du cursus des humanités) sont de saine doctrine (mais celui de Harcourt qui est « bon » est trop tolérant), sauf le « directeur » des Grassins qui est très équivoque et les deux principaux de Navarre qui sont jansénistes comme celui du collège de Beauvais (« ce collège est nettement protégé par le Parlement, il est le plus nombreux et le plus mauvais de tous. Son directeur est M. Coffin, appelant notoire²⁷ »). Pour les « petits collèges » (qui ne proposent que quelques cours de philosophie), selon la même source, vingt sont bons, un a vu son directeur exilé (Narbonne), deux sont très suspects (Boissy et Écossais) et deux sont franchement jansénistes (Cambrai et Ave Maria)²⁸. Le rôle du collège de Beauvais dans cette affaire avait été mis en avant par le même nonce dès 1736 : « le collège de Beauvais qui compte 300 pensionnaires, parmi lesquels se trouvent de nombreux fils de membres du Parlement, et le collège d'Harcourt ne peuvent être plus mauvais²⁹. »

Les jugements du nonce, qui rejoignent l'opinion généralement admise par les contemporains et les historiens (sur le collège de Beauvais en particulier), sont globalement confirmés par les comptages qui ont pu être réalisés dans la population enseignante entre 1717 et 1736. Les collèges de Beauvais et d'Harcourt figurent bien parmi les plus atteints par le « mal » janséniste, avec un seul « catholique » fiable dans chacun, les autres régents étant soit jansénistes, soit « douteux » (tableau 2). Mais le collège de Mazarin (appelé aussi des Quatre-Nations), qui est catalogué comme orthodoxe par Lercari et a aussi pour particularité d'être le seul à ne pas être impliqué dans le trafic de libelles jansénistes cartographié par C. Maire³⁰, est un véritable nid de jansénistes ! Si le rôle de Jean Dupuis, professeur de 3^e dans ce collège de 1688 à 1735, est bien connu, nombre de ces collègues semblent avoir opéré avec discrétion des choix similaires. Un billet anonyme témoigne ainsi en 1739 des pratiques de certains professeurs de cet établissement : « Il y a un professeur de philosophie du collège des Quatre-Nations, nommé Jeffroy [Geffroy], qui est connu dans ce collège pour très suspect et dangereux qui est fort lié avec les maîtres de pension et y va très souvent y faire secrètement des instructions familières sur les matières de religion.³¹ » B. Neveu relève aussi que les deux responsables successifs de la bibliothèque Mazarine à cette période ont des sympathies jansénistes et s'emploient à fournir le parti en ouvrages³².

²⁷ F. de Dainville, art. cit., p. 116.

²⁸ *Ibid.*, p. 116.

²⁹ *Ibid.*, p. 120.

³⁰ C. Maire, *op. cit.*, « Carte du Paris janséniste de la première moitié du XVIII^e siècle », insérée entre les p. 272 et 273.

³¹ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Mazarin », billet anonyme de janvier 1739.

³² B. Neveu, *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1994, p. 40.

Plusieurs éléments expliquent sans doute l'oubli fréquent du collège des Quatre-Nations parmi les foyers jansénistes. Le nonce fonde son analyse sur les opinions des seuls principaux et en tire trop rapidement un jugement sur l'ensemble du collège. La démarche, qui présente bien des faiblesses puisque les convictions du chef d'établissement ne préjugent en rien de celles de son personnel, est encore moins légitime dans ce collège à l'encadrement atypique (le principal de Mazarin, appelé Grand Maître, est statutairement un docteur en théologie de la Sorbonne, nommé par elle et soumis à l'inspection et à la tutelle de cet établissement³³). De plus, l'approche cartographique adoptée par F. de Dainville et C. Maire, séduisante et globalement probante, conduit inévitablement à négliger ce collège en raison de sa situation périphérique en dehors de l'axe majeur de la rue Saint Jacques. Cet établissement souffre aussi de la visibilité de ses concurrents, Beauvais et Harcourt, qui abritent des figures célèbres du parti et de l'université et qui recrutent effectivement dans des milieux parlementaires favorables au jansénistes, prêts à offrir leur protection aux professeurs.

Hormis ces trois collèges où la domination des jansénistes est écrasante, le reste des forces du parti est dispersé régulièrement dans les autres établissements (tableau 2), sans qu'il soit possible d'identifier des foyers importants. On note que la sensibilité janséniste est pratiquement absente en 1736 chez les enseignants des petits collèges (de jeunes bacheliers en théologie qui enseignent temporairement la philosophie), ce qui confirme la fracture relevée plus haut.

Le contrôle des institutions par les jansénistes

S'il semble établi que le jansénisme est resté minoritaire et principalement circonscrit à trois collèges, reste à résoudre le problème de la réputation janséniste de la faculté des arts. Cette réputation s'explique comme on l'a dit par la situation que la faculté occupe dans la géographie janséniste, mais aussi par la « qualité » de ses jansénistes et par ses fonctions sociales. Sa fonction d'éducation rend ainsi la question de son orthodoxie sensible aux parents, et plus encore aux autorités civiles et religieuses. De ce fait, le jansénisme de certains professeurs acquiert une visibilité particulière, trompeuse pour les observateurs. En effet, les jansénistes de la faculté des arts sont les hommes qui comptent dans ce milieu. Ce sont bien sûr les Rollin, Coffin, Besoigne... Mais, plus généralement, ce sont dans les années 1730 des hommes mûrs (l'on a vu qu'un clivage de génération les oppose aux plus jeunes), qui du coup détiennent les positions de pouvoir.

³³ Statuts du collège, *Recueil de la fondation du collège Mazarini*, Bibl. Mazarine 2776A.

Plusieurs témoignages permettent d'en prendre la mesure et de comprendre comment le parti janséniste, minoritaire, tient en réalité la faculté. Un des « catholiques » dresse ainsi en 1738 un bilan amer des rapports de force institutionnels depuis les débuts de l'appel : « Il est certain que depuis plus de 20 ans, l'Université n'a pas eu un recteur ni un syndic qui n'ai été extrêmement attaché au parti opposé à la constitution Unigenitus³⁴. » Suit la liste des candidats qui ont été éliminés par diverses manœuvres frauduleuses (selon l'auteur) en raison de leur non appartenance au « parti. » À l'appui de cet avis, un autre témoin porte le jugement suivant : « Les jansénistes sont depuis longtemps en possession d'administrer la discipline et le temporel de la faculté des arts. L'argent, les titres, les registres, tout est entre leur mains et ils ont grand soin de dérober aux catholiques la connaissance des affaires³⁵. »

Les jansénistes, souvent âgés vers 1730, ont en effet investi la plupart des postes d'officiers des nations (procureur, censeur, questeur, doyen des tribus...). La désignation de ces officiers se déroule généralement au suffrage indirect – selon des modalités très variables –, avec un vote par corps constitué (tribu, nation) et non par tête. Le recteur est ainsi désigné au terme d'un processus complexe, par des sortes de grands électeurs issus des nations, les « intrans³⁶ », qui ne reflètent pas strictement la volonté majoritaire. Certaines de ces fonctions sont considérées comme honorifiques et purement administratives, mais elles ont été habilement utilisées par ces hommes. A titre d'exemple, les assemblées plénières des nations tenues aux Mathurins, où les « catholiques » sont majoritaires, sont précédées et suivies par des réunions des doyens des tribus (Rollin et Coffin sont doyens des tribus de Paris et de Reims), tenues par les jansénistes. « Le principal objet de ces assemblées est de relire et de ratifier les conclusions qui ont été prises dans les assemblées de toute la nation ou de préparer et éclaircir ce qui doit y être mis en délibération³⁷. » Le système laisse libre cours à toutes les manipulations et permet à une minorité active de conserver le pouvoir. Ainsi, en 1732, le recteur Nicolas Piat refuse purement et simplement l'impression du formulaire d'acceptation de la bulle, par une manœuvre d'obstruction procédurière dont les sympathisants jansénistes sont familiers³⁸.

La détention de la majorité par les « catholiques » ne leur permet donc pas de réduire si simplement à merci les jansénistes par la submersion des voix frondeuses. Il semble bien

³⁴ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Université » intitulé « Réflexion sur l'assemblée aux Mathurins du 27 octobre 1738. »

³⁵ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Faculté des arts », jugement sans auteur ni date (entre 1732 et 1741, sans doute autour de 1738, d'après le reste du document).

³⁶ Statuts de la faculté des arts, 1600, publiés par Ch. Jourdain, *op. cit.*, éd. 1862, pièces jointes, p. 5.

³⁷ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Faculté des arts », papier intitulé « contre les prétentions des sieurs Rollin et Coffin. »

que les autorités aient escompté régler le problème avec le renouvellement des effectifs lié à l'arrivée de jeunes bacheliers en théologie. Mais la manœuvre de dilution des voix jansénistes a été tournée par l'exclusion des moins de trente ans du suffrage³⁹. Un professeur (favorable aux jansénistes) justifie en 1738 cette exclusion par des arguments qui ne trompent personne : « les professeurs qui sont le véritable corps de la faculté des arts, parce qu'ils y sont fixés et permanents, y étant attachés par leur état et leur fortune, sont en nombre limité ; au lieu que le nombre de bacheliers immatriculés est libre et illimité⁴⁰. » Le but est bien de ne pas se laisser déposséder du pouvoir par les jeunes.

Ces hommes bénéficient de plus de puissantes protections dans leur combat pour la « défense de la vérité ». Les liens entre les parlementaires et les enseignants parisiens, s'ils restent discrets, sont confirmés à plusieurs reprises. L'on rappelle ainsi que le maintien d'un janséniste à la tête du collège de Beauvais, lors du remplacement de Rollin par Coffin, s'explique par le droit qu'a le Parlement de Paris de nommer les principaux de cet établissement⁴¹. Plus clairement, une lettre du 13 mai 1739 dénonce les discours pernicioeux sur la religion de B. Gibert, ancien recteur lui aussi, et le fait qu'il soit « en relation avec Messieurs du Parlement qui lui servent de guides et qui lui promettent secours et conseils [...] »⁴². Quelques mois plus tard, une main anonyme dénonce les menées du « parti » et précise que « Tous les gros bonnets du parti étaient au Parlement, c'est-à-dire messieurs Rollin, Dagoumer, Gibert etc.⁴³ »

Malgré un contexte de plus en plus défavorable à la fin des années 1730, les piliers jansénistes de la faculté se sont semble-t-il battus jusqu'au bout. Si l'on en croit la relation faite par Julien-Joseph Jamoays, un fidèle des autorités archiépiscopales, les appelants et leurs soutiens n'auraient pas hésité à employer la violence physique pour intimider les « catholiques » : « Le sieur Rollin, juge et partie de ceux de la faction, a fait rajouter contre moi par la tribu de Paris des répréhensions indignes pour me faire affront en face. On ne s'est pas contenté de ces insultes ; lorsqu'on s'est rendu compte que les tribus de Reims, Tours et Bourges, trois tribus contre deux, m'ont rendu avec éloge une justice complète, il s'est excité un trouble avec des clameurs qu'on peut appeler sédition, cinq ou six personnes m'ont pris au corps avec la dernière violence pour me traîner devant les notaires que les sieurs Coffin, Dagoumer et leurs adhérents avaient introduits furtivement dans l'assemblée, contre toute les

³⁸ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Cardinal-Lemoine. »

³⁹ En vertu d'un règlement de 1670.

⁴⁰ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Faculté des arts », papier du 15 décembre 1738.

⁴¹ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Beauvais. »

⁴² Bibl. Arsenal, carton 10294, hors dossier, anonyme à S. E. du 13 mai 1739.

règles, en sorte que j'ai eu toutes les peines à m'arracher des mains d'une troupe de furieux⁴⁴. » Si l'on peut toujours s'interroger sur le crédit à accorder au récit de Jamoays et sur le rôle réel de chacun, il témoigne sans ambiguïté des manœuvres procédurières et de la violence des affrontements. Dans les jours qui suivent, on apprend par une nouvelle lettre de Jamoays qu'il a été rayé du tableau des avocats au motif qu'« il était à la tête de mutins et un cabaliste [...] ⁴⁵», ultime marque de soutien des milieux judiciaires et parlementaires envers les universitaires jansénistes, avant la soumission imposée.

Conclusion

Le mouvement janséniste dans la faculté des arts de Paris semble en définitive marqué par deux traits : son caractère minoritaire sur l'ensemble de la période considérée et, d'autre part, l'engagement massif des plus brillantes personnalités enseignantes issues d'une génération exceptionnelle de professeurs actifs entre 1690 et 1720. L'habileté de ces hommes a consisté à conserver le pouvoir jusqu'à la fin des années 1730 et à laisser abusivement entendre qu'ils représentaient l'ensemble de la faculté des arts.

La crise janséniste introduit du coup une double rupture dans l'histoire du corps enseignant parisien : la différence entre les générations entrées dans la faculté avant et après 1718 est forte et empêche la transmission d'une tradition corporatiste d'autonomie, césure renforcée par la disparition des derniers professeurs qui avaient assisté aux menées Louis-quatorziennes ; la violence des oppositions théologiques, la division, l'épuration et la répression qui s'ensuivent ont par ailleurs incité les professeurs exerçant dans les décennies suivantes à se ranger définitivement du côté de l'ordre et des autorités. Loin de préparer paradoxalement les esprits aux débats des Lumières, comme le montrent C. Maire et M. Cottret, et à l'inverse du rôle qu'il a joué dans la formation d'un espace public à l'échelle de la société française, le débat janséniste semble avoir ainsi stérilisé intellectuellement et politiquement les enseignants parisiens.

Boris NOGUÈS
Service d'histoire de l'éducation, INRP-ENS
boris.nogues@inrp.fr

⁴³ Bibl. Arsenal carton 10294, dossier « Faculté des arts », papier du 15 décembre 1739.

⁴⁴ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Faculté des arts », Lettre du 18 décembre 1738 de Julien Joseph Jamoays, ancien avocat au Parlement et procureur de la Nation de France, à l'archevêque de Paris relatant l'assemblée de la Nation tenue le 16 aux Mathurins.

⁴⁵ Bibl. Arsenal, carton 10294, dossier « Faculté des arts », lettre de Jamoays à Fleury datée de mai 1739.